



Déclaration liminaire CAPD du 19 mai 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Nous savons que cette instance n'a pas à traiter de l'actualité nationale. Cependant, en préambule, le SE-Unsa 79 tient à rappeler qu'en 2012, le gouvernement avait fait le choix du **dialogue social** et avait souhaité soumettre aux partenaires sociaux une série de propositions visant à replacer la gestion des ressources humaines au cœur de la modernisation de l'Etat. Concernant le recours du gouvernement aux dispositions de l'article 49-3 portant sur le projet de la loi travail, l'UNSA prend acte de l'utilisation de cette procédure qui, au regard de la Constitution, relève du pouvoir d'appréciation du gouvernement et de sa responsabilité politique. Dans un contexte social et politique où nos concitoyens expriment de multiples manières leur défiance sur différentes problématiques, le gouvernement adresse par cette décision un signal préoccupant.

Pour le SE-Unsa 79, le gouvernement doit reprendre le chemin du dialogue social et assurer la publicité des débats parlementaires pour aboutir à des réformes équitables répondant aux attentes non seulement des fonctionnaires mais de l'ensemble des salariés.

À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants (négociations PPCR), le SE-Unsa se félicite que l'égalité reconnaissance des enseignants progresse, quel que soit le niveau d'enseignement. La portée de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (**ISAE**) à hauteur de 1 200€ annuels dès la rentrée 2016 acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants.

Restent maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE : animateurs Tice, enseignants en Segpa, conseillers pédagogiques...

De même, la concrétisation du protocole d'accords de 2013 signé notamment par le SE-Unsa a permis que les ratios de **passage à la hors-classe** aient été progressivement augmentés. Concrètement, par rapport à 2012, plus du double de collègues accéderont à la hors-classe à la rentrée 2016. Le nombre de collègues qui bénéficieront de la hors-classe va encore augmenter avec cette année un ratio porté à 5%. Cette augmentation du ratio va se poursuivre pour atteindre 7% en 2020. En tout état de cause, des évolutions de passage de grade devraient logiquement découler de l'accord PPCR. Chaque enseignant pourrait accéder à la hors-classe avant le départ en retraite, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui au regard des ratios appliqués.

Nous validons aujourd'hui les affectations du **mouvement** principal des enseignants des écoles. Près de 580 collègues ont participé à cette première phase. Comme l'an passé, seulement la moitié d'entre eux a obtenu satisfaction.

Le nombre de postes bloqués pour les stagiaires est réduit. Près de la moitié des écoles concernées ont été modifiées. Un tiers des postes bloqués est nouveau. Toutefois, même si nous comprenons l'intérêt qui est de faciliter l'entrée en carrière de nos jeunes collègues, nous déplorons que l'organisation de la formation initiale prive des enseignants titulaires d'accéder à des postes qu'ils pourraient convoiter.

Si près d'un collègue sur cinq est maintenu sur le support actuel, un tiers des collègues restera sans affectation à l'issue de cette instance. Il est de plus en plus difficile pour nos collègues de formuler des vœux réalisables. Le SE-Unsa renouvelle la demande, comme cela existait il y a quelques années, du retour d'un recueil préalable des candidatures de participation au mouvement, qui permettait aux enseignants sans poste de saisir des vœux réellement accessibles.